

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/03/2019

Dossier complet le :
28/03/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0112

1. Intitulé du projet

Travaux de protection de la zone des Isclasses contre les crues du Palps sur les communes de Risoul et Guillestre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LAURENS Christian, 1er vice-président

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 6 7 | 4 5 2 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10.	- reprofilage du lit du torrent sur 765 ml cumulés - consolidation de berges en enrochements bétonnés sur 50 ml
21. e)	- création radier en enrochements bétonnés sur 63 ml
47. a)	- construction de digue sur 570 ml cumulés - défrichage de la végétation sur 5 ha cumulés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- En partie haute du cône de déjection du Palps : *Remodelage de la zone de régulation amont en décaissant deux terrasses alluviales ; *Création d'une digue épaisse de 180 ml en rive gauche au sommet du cône pour prévenir tout risque de débordement à ce niveau ; *Augmentation de la section du lit sur 100 ml avec un pavage du lit sur une partie du linéaire et un lissage de la pente ; *Amélioration des conditions d'écoulement au niveau du pont de Bellot en modifiant son gabarit ;

- En partie intermédiaire du cône de déjection du Palps : *Création d'une digue épaisse en rive gauche de 390 ml en retrait du lit et avec une crête de digue plus haute que la rive droite ; *Gestion des dépôts par augmentation des capacités de stockage en décaissant les terrasses des deux rives ; *Réaménagement du pont de la RD 86 pour augmenter son gabarit jugé insuffisant en abaissant son radier et par équipements d'entonnements et déflecteurs.

- En partie basse du cône : *Renforcement de la digue existante en rive gauche sur 230 ml. Les propositions portent sur le renforcement de la protection du parement, l'élargissement de la crête de digue et la suppression des points bas existants ; *Gestion des dépôts par augmentation des capacités de stockage (décaissement d'une terrasse abaissée sur la rive droite, enfoncement et élargissement du lit) ; *Rehausse de 25 ml de digue mur en rive gauche, immédiatement en amont de la RD 902a.

4.2 Objectifs du projet

La zone des Isclasses est implantée sur le cône de déjection du torrent du Palps qui s'est fortement urbanisé au cours des dernières décennies et présente aujourd'hui une vulnérabilité importante (aléas forts pour risques torrentiels et classement en zone rouge au PPR). L'objectif général est donc de protéger les biens et les personnes en cas de crues torrentielles en veillant à :

- Réguler le transport solide à l'amont du cône ;
- Réaménager ou supprimer les points noirs ;
- Augmenter les capacités de stockage sur le cône à plusieurs niveaux, pour prendre en compte la variabilité des phénomènes torrentiels et gérer des phénomènes de laves torrentielles ;
- Prévenir les débordements en rive gauche en favorisant la submersion de la rive droite.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront réalisés en deux tranches.

Première tranche : déblai - remblai de terrain, aménagement d'une zone de régulation amont, mise en œuvre de protection de berges et réalisation d'ouvrages hydrauliques tels qu'une digue de 180 ml en rive gauche à l'apex du cône de déjection (du profil n°9 au profil n°16), réaménagement du pont de Bellot en aval ; durée des travaux de cette première tranche estimée à 4-5 mois ;
Deuxième tranche : aménagements prévus des profils n°19 à 40 jusqu'à la RD 902a, avec création d'une digue épaisse sur 390 ml, décaissement de la berge en rive droite pour abaissement plus bas que la berge rive gauche afin d'assurer des débordements contrôlés, protection en remblai fusible « risbermes » en pied de digue rive gauche, protection d'enrochements secs en rive gauche sur la partie d'entonnement la plus en aval, reprise du confortement du fond de lit avec abaissement du radier du pont de la RD 86.

Les travaux s'effectueront en période de basses eaux, principalement à l'automne ; les accès au chantier se feront depuis les berges et les chemins existants. En préalable aux travaux de terrassement et reprofilage, il est prévu un enlèvement de la végétation sur une grande surface (5 ha) afin de limiter notamment les risques d'embâcles par les flottants. Les blocs prélevés en déblais seront réutilisés en enrochements ou remis en place en fond de lit pour constituer un certain pavage du lit. Les prescriptions de travaux en rivière seront rigoureusement appliquées afin de prévenir tous risques de pollution et de transport de matériel et matériaux en cas de crues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Tel que prévu par le code de l'environnement

- la gestion (surveillance, entretien) des digues renforcées et créées sera à la charge de la collectivité compétente en matière de GEMAPI, soit la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;
- l'entretien régulier du cours d'eau (boisement en berges, maintien du profil d'équilibre) revient aux propriétaires riverains des parcelles attenantes au torrent pour lesquelles la communauté de communes peut se substituer en cas de DIG.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation environnementale (article R.181-13 CE) incluant :

- autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubriques 3.1.2.0; 3.1.4.0; 3.2.6.0);
- étude de dangers réalisée conformément à l'arrêté du 07/04/2017;
- autorisation de défrichement (article L.214-13 et L.341-1, 2 et 3 du code forestier), sous réserve de l'avis des services instructeurs ;
- incidence Natura 2000;
- déclaration d'intérêt général (DIG);
- déclaration d'utilité publique (DUP) sous réserve d'un besoin de procédure d'expropriation après échec d'acquisitions amiables
- déclaration préalable ou permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
terrassements (m ³) : déblais	31700
remblais	31400
ouvrages (m ³) : enrochements bétonnés	3300
enrochements appareillés	230
passerelle	1
voirie (ml) : reconstruction de chaussée	140
création ou réfection de piste carrossable	200
SUPERFICIE (m ²)	68000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

torrent du Palps du pont de Lunière
au pont de la D902a
communes de Risoul et Guillestre

Coordonnées géographiques¹

Long. ___°__'___" Lat. ___°__'___"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 0 6 ° 6 1 ' 5 9 " 89 Lat. 4 4 ° 6 5 ' 0 8 " 95

Point d'arrivée :

Long. 0 6 ° 6 1 ' 8 9 " 86 Lat. 4 4 ° 6 6 ' 1 2 " 74

Communes traversées :
Risoul; Guillestre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

2 digues existantes de classe C qui seront modifiées :

- code 050414, zone Risoul - La Samse : diagnostic initial de sûreté et étude
de dangers réalisés en 2013

- code 050415, zone Guillestre - Intermarché : diagnostic initial de sûreté
réalisé en 2015

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN de Risoul approuvé en date du 7 novembre 2017 - PPRN de Guillestre approuvé en date du 1er octobre 2003
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Steppique durancien et queyrassin (FR9301502) : projet dans le site à 95 %
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abord de la place forte de Mont-Dauphin : projet hors site mais localisé à une distance minimale de 135 m de la limite d'emprise du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	excédents de 300 m3 mis en dépôt en carrière ; les 31400 m3 déblayés dans le cadre des travaux étant quant à eux réutilisés sur site en remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu aquatique et ses abords seront perturbés lors des travaux (faune patrimoniale identifiée : truite fario; flore patrimoniale identifiée : frênaies montagnardes des cours d'eau lents à cerisiers à grappes). Une pêche de sauvegarde ainsi qu'une reconstitution de la ripisylve pourront être prévus en phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des habitats et espèces sont susceptibles d'être présents sur l'emprise du site projet aussi il est prévu d'engager une évaluation d'incidence Natura 2000, dans le cadre des prestations d'études du dossier d'autorisation environnementale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	emprise du projet en zones agricole et naturelle (dont forêt domaniale en amont et berges de cours d'eau)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objectif du projet est de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques de crues torrentielles : ZA construite sur le cône de déjection du torrent et secteur classé en zone rouge aux PPRN communaux, soumis à des aléas torrentiels forts à moyens.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>A ce stade, une valorisation complète des matériaux est projetée, principalement sur site en remblais.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	emprise du projet sur quelques parcelles agricoles exploitées en rive gauche amont du pont de Bellot et en rive droite du pont de Bellot au pont de la D86

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que l'emprise du projet intercepte des habitats d'intérêt communautaire, l'étude d'incidence au titre de Natura 2000 et les inventaires naturalistes réalisés viendront vérifier les impacts éventuels sur des espèces communautaires et préciser au besoin les mesures compensatoires requises (mesures ERC), notamment vis-à-vis de besoins éventuels de restauration des surfaces de ripisylve du torrent. Ce projet de travaux inscrit au programme PAPI complet du Guil comme action prioritaire a reçu l'avis favorable de la commission mixte inondation et a déjà fait l'objet d'une analyse multicritère qui a confirmé sa pertinence. Compte tenu que ce projet réduit fortement les risques torrentiels (protection centennale) d'une zone d'activité vulnérable, et que les impacts environnementaux sont faibles et limités aux milieux aquatiques, ce projet peut, nous semble-t-il, être dispensé d'évaluation environnementale ; la demande d'autorisation environnementale traitera ses incidences et mesures associées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- avant-projet de protection de la ZA des Isclasses contre les crues du Cristillan (ONF, 2010)
- annexes graphiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Guillestre

le, 28 MARS 2019

Signature

Pour le Président et par délégation le
Vice - Président

Christian LAURENS

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

